

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2025

. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-127

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE DOUILLY POUR LE PROJET DE TIERS-LIEU

Dans le cadre de son action en faveur du développement local et du soutien aux initiatives structurantes, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est sollicitée par la commune de Douilly afin de participer au financement de son projet de création d'un tiers-lieu.

Ce projet a pour ambition de développer un espace collaboratif et polyvalent, favorisant l'innovation sociale, les activités culturelles et le lien entre les habitants.

Afin de prétendre au financement européen via le dispositif LEADER GAL, la commune doit justifier d'un cofinancement public minimal de 1 000 €. C'est dans ce cadre qu'elle sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle par la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la commune de Douilly,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 55 voix pour, 2 n'ont pas pris part au vote (Mmes BELLEGUEULE Francine, SPRYSCH Aline),

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la commune de Douilly pour la réalisation du projet de tiers-lieu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

